

Arrêté N° 22 08 02 P
Arrêté portant sur la composition du jury d'établissement de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM),

Vu le Code de l'Éducation et notamment article R715-9 et suivants ;

Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard ;

Vu le règlement des études FISE notamment son Article III – 13 de l'année universitaire 2021-2022 de l'Université Technologie de Belfort-Montbéliard ;

Vu le règlement des études FISA notamment son Article III – 15 de l'année universitaire 2021-2022 de l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard ;

Arrête

Article 1 :

Le jury d'établissement est présidé par le directeur de l'UTBM.

Il est composé du directeur aux formations et à la pédagogie ou de son représentant, des responsables de formations d'ingénieur sous statut étudiant ou de leurs représentants, des responsables de formations d'ingénieur sous statut apprenti ou de leurs représentants, d'un représentant du tronc commun, soit le responsable de première année, soit le responsable de deuxième année, du directeur du pôle des Humanités ou son représentant. Le directeur de l'UTBM peut s'adjoindre avec voix consultative de toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer la décision du jury d'établissement.

Article 2 :

Le jury d'établissement, pour le semestre de Printemps 2022, sera composé comme suit :

Président du jury : Ghislain MONTAVON – Directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Membres du jury :

- Florence BAZZARO – Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP),
- Hugues BAUME – Responsable de la FISE Mécanique et Ergonomie,
- Denis CHOULIER – Responsable de la FISE Systèmes Industriels,
- Abdesslem DJERDIR – Responsable de la FISE Energie,
- Marina GASNIER – Responsable du Pôle Humanités,
- Franck GECHTER – Responsable de la FISE Informatique.
- Sébastien ROTH – Responsable de la FISE Mécanique,
- Mohamed TACHIKART – Responsable des formations TC (absent),
- Béatrice BOURIOT- Responsable de la FISA Génie Electrique,
- Toufik BOUDOUH – Responsable de la FISA Logistique Industrielle,
- Amir HAJJAM-EL-HASSANI – Responsable de la FISA Informatique,
- Nadir LEBAL – Responsable de la FISA Mécanique.

Article 3 :

Le jury d'établissement, pour le semestre de Printemps 2022, se réunira le :

Mercredi 24 août 2022 – Salle P250 (site de Sevenans)

Article 4 :

Le jury d'établissement ne peut prendre de décision valable en deçà de cinq membres présents ou représentés.

Article 5 :

Les décisions du jury d'établissement sont définitives et sans appel, au sein de l'établissement.

Article 6 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Belfort-Montbéliard est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de Belfort-Montbéliard et sur l'intranet de l'établissement – NUXEO.

Sevenans, le 22 08 2022

Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon